



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 14 Octobre 2014

Date de la convocation 06 Octobre 2014	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais - CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BÉNARD Bénédicte, CEYRAS : Mme BARRÉ Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M.BARON Bernard, Mme PRULHIÈRE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme OLLIÉ Sophie, M.PONCÉ Yvan, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LACOSTE : M.SANMARTIN Bernard, LIAUSSON : M.SOULAYROL Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, PERET : M.BILHAC Christian, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MALLET Denis à M.LACROIX Jean-Claude, M.SEGURA René à M.REVEL Claude, Mme GREGOIRE Arielle à Mme BLANQUET Elisabeth, M.BLANQUER Alain à M.COSTE Bernard, M.BARDEAU Francis à M.BRUN Olivier, M.GASC Georges à M.JURQUET Henri, M.RIGAUD Christian à M.VALERO Claude,</p>

Objet : Convention avec la société CONIBI, collecte et recyclage

Monsieur BRUN informe les membres du Conseil Communautaire que dans le cadre de la démarche Agenda 21, dont le plan d'action pour la période 2012 – 2020 a été adopté par le Conseil communautaire le 26 juin 2013, la Communauté de communes du Clermontais s'est engagée à avoir une gestion et un fonctionnement éco-responsable.

Ainsi dans son action n°2, il est fixé comme objectif d'améliorer le tri, la collecte et la valorisation des déchets produits par la collectivité du fait de son fonctionnement.

C'est pourquoi la Communauté de communes du Clermontais souhaiterait confier à la société CONIBI la collecte et le traitement des consommables d'impression usagés dans les conditions décrites dans le projet de contrat (Cf. pièce jointe).

La prestation de collecte et de valorisation est financée par les constructeurs pour tous les consommables des marques adhérentes au consortium CONIBI. Ces marques prennent en charge l'ensemble des coûts inhérents à la prestation de la société CONIBI.

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président de la Communauté de communes du Clermontais à signer le contrat de collecte et de traitement des consommables usagés avec la société CONIBI.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le contrat de collecte et de traitement des consommables usagés avec la société CONIBI tel que présenté en pièce annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de collecte et de traitement des consommables usagés avec la société CONIBI.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HERAULT' at the bottom, with a central emblem featuring a figure and a star.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20141024-2014-10-14-10-DE
Date de télétransmission : 27/10/2014
Date de réception préfecture : 27/10/2014